

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

de la commune de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de PLU de la Commune de **SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ** du mardi 18 juin 2019 à partir de 09 heures au jeudi 18 juillet 2019 jusqu'à 17heures inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction Développement Territorial, service planification territoriale Tel :04 27 40 56 19).

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole. Le projet de PLU est soumis à évaluation environnementale.

Monsieur Alain BONARD a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de LYON.

La mairie de **SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ** est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du mardi 18 juin 2019 à partir de 09 heures au jeudi 18 juillet 2019 jusqu'à 17h inclus :

- à la mairie de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, 4 rue de la Mairie, 42320, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ :

En période scolaire :

- Les mardis et vendredis de 08heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 17 heures,
- Les mercredis et jeudis de 08 heures 30 à 12 heures,
- Les samedis en semaine paire de 08 heures à 12 heures,

En période de vacances scolaires :

- Les mardis de 08 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 17 heures,
- Les mercredis 08 heures 30 à 12 heures,
- Les jeudis de 13 heures à 17 heures,
- Les samedis semaine paire de 8 heures à 12 heures,

- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 AVENUE GRUNER 42000 SAINT-ETIENNE,

- les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
- les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30,

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur à la mairie de **SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ**,
- lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Commune de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, 4 rue de la Mairie, 42320, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le mardi 18 juin de 09 heures à 12 heures,
- Le samedi 29 juin de 09 heures à 12 heures,

- Le mercredi 03 juillet de 09 heures à 12 heures,
- Le jeudi 11 juillet de 14 heures à 17 heures,
- Le jeudi 18 juillet de 14 heures à 17 heures,

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et à la mairie de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.